Image not found or type unknown

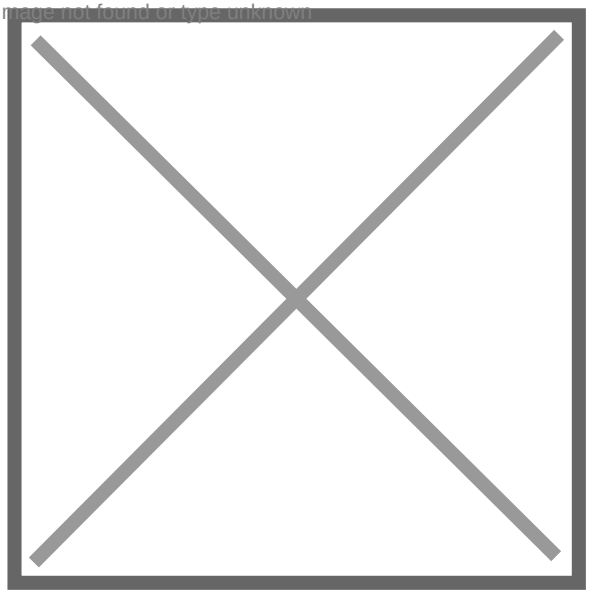

Titre de séjour et garde à vue

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **02:56**

Bonjour,

J'ai été placé en garde à vue à cause d'une bêtise commise sous l'effet de l'alcool. Je suis en france depuis 7 ans et c'est la premiere fois que ça m'arrive.

J'ai été remis en liberté et l'affaire a été classée sans suite, sans même avoir eu de convocation au tribunal.

J'ai toujours eu un titre de séjour étudiant, j'ai obtenu mon master et signé un CDI récemment et j'ai donc déposé un dossier de changement de statut étudiant -> salarié ,dont je suis dans l'attente de réponse.

Est ce que ma garde à vue et le fait que je sois maintenant connu de la Police aura comme résultat le refus de mon titre de séjour salarié?

Lors de mon audition j'ai bien expliqué ce qui est arrivé, ainsi que tout mes regrets. J'ai posé la question aux agents qui m'ont auditionné concernant mon renouvellement de titre et ils m'ont tous dit que pour une affaire classée sans meme pas avoir été convoqué au tribunal je n'avais rien a craindre... Mais Voila....je ne dors plus, je ne mange plus, j'ai une espèce de boule dans le ventre j'ai l'impression qu'à cause de cette histoire j'ai foiré toute ma vie, je n'ai plus gout à rien et je n'arrête pas de repenser à cette histoire et à POURQUOI J'AI FAIT CA.....

Je traine sur des forums des jours et des nuits entieres, je vois de tout, certains cas beaucoup plus grave qui n'ont pas eu de soucis avec leurs papiers, d'autres moins grave qui ont eu des soucis..... Je ne sais plus qui/quoi croire...

Aidez moi svp si vous connaissez des cas similaire ou avez des conseils

Pour résumer:

7 ans en france
Diplôme d'ingenieur obtenu en Juillet
CDI signé en Septembre
Changement de statut déposé en Décembre
attente de réponse depuis
Garde a vue en Fevrier (premiere de toute ma vie)
affaire classée sans suite sans convocation au tribunal.

Conséquence pour mon changement de staut/titre de séjour ?

Par **Tisuisse**, le **26/04/2012** à **08:15**

Bonjour,

Votre affaire ayant été classée sans suite, il n'y a inscription sur aucun fichier donc cette "bêtise" n'aura aucune incidence pour votre dossier administratif.

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **12:52**

Merci de votre réponse. On m'a en effet souvent dit que je ne risquais rien par contre qu'il fallait surtout pas que je refasse une connerie maintenant, ce qui est plus qu'évident pour moi.

Par contre il me semble (j'en suis quasi sur après tout ce que j'ai lu sur le sujet) que je serai quand même enregistré sur le fichier STIC.... C'est cela qui m'inquiiête le plus....

Je n'arrive pas à avoir une seule minute de ma vie depuis cette histoire où je n'y repense pas... J'ai honte... notamment vis à vis de ma famille , de mes amis, de mes proches, de la France.... j'ai honte.... Je ne vis plus, je respire...mon coeur bat mais je ne me sens pas vivant.

Par **regret911**, le **09/05/2012** à **13:47**

Bonjour,

Est ce que des personne pourraient me renseigner un peu plus svp. J'en dors pas... en plus mon dossier est en traitement en ce moment même. Est ce que je vais recevoir un refus de changement de status car je suis probablement fiché au stic, meme si l'affaire est classée sans suite et qu'il n'y a eu aucune condamnation ???

Dois je me préparer à prendre un avocat ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés